

COMMUNE SAINTE PALLAYE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

3 FEVRIER 2021

DEL 2021 / 004

Date de convocation : 28 janvier 2021

Transmise et affichée le 28 janvier 2021

Conseillers en exercice : 11 Présents : 07 Absents : 00 Procurations : 04 Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le 3 février 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de SAINTE PALLAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie salle du conseil sous la présidence de Marc VALERO, maire.

Présents : Marc VALERO, David SAUNIER, Romain LACAZE, Maxime MOREAU, Pauline LOTTAZ, Elodie SAUNIER, Françoise GOUNOT.

Absents représentés : Pouvoir de Sylvain ROUMIER à Maxime MOREAU, pouvoir de Joris MAILLARD à Pauline LOTTAZ, pouvoir de Ghislaine ROBERT-MINET à Françoise GOUNOT, pouvoir de Jean-Paul KRAWCZYK à Marc VALERO.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire : Romain LACAZE.

REDEVANCE RELATIVE AUX TARIFS ET AUTRES TAXES DU SERVICE DES EAUX

Pour rappel les tarifs applicables pour les périodes 2019-2020 étaient les suivants :

Prix de l'Eau par M3 :

- Taxe pollution fixée par l'AESN : 0.22 € / m3
- Prix du m3 d'eau potable : 2.05 € / m3

Abonnement : 70€

Service de l'eau :

- Taxe de raccordement au réseau d'eau potable : 500.00 € n'inclus pas les travaux d'installation.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la délibération n° 2017-002 du 07 mars 2017, une augmentation annuelle de 0.15 euros a été mise en place.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer le montant de l'eau pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 à 2,05 euros HT/m3 (montant actuel) et ainsi d'arrêter l'augmentation annuelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de fixer le montant à 2,05 euros HT/m3 pour la période actuelle (soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021).
- DECIDE l'arrêt de l'augmentation annuelle de 0.15 €.

Ainsi fait et délibéré, à SAINTE-PALLAYE, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Marc VALERO



PREFECTURE D'AUXERRE

Date de réception de l'AR: 09/02/2021

089-218903631-20210203-DE_2021_004-DE